ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 12876

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le sort qui menace les disciplines des langues anciennes dans la perspective d'une nouvelle réforme des lycées. Comme en 1991, la volonté de réduire les disciplines optionnelles (langues anciennes et langues rares) compromet l'existence même de ces disciplines dans le cursus scolaire, voire universitaire. Cette volonté est ressentie dès aujourd'hui dans les collèges où l'option grec est compromise par les retards pris, dans les lycées par la suppression de nombreuses sections, dans les classes de Lettres supérieures, où la réduction drastique de la dotation globale affecte les options, voire les postes. D'autres orientations, modifications des concours de recrutement, suppression des MAFPEN, émeuvent aussi les enseignants. Il est à considérer que ces disciplines participent à une formation humaniste et citoyenne par ce qu'elles ont d'unique - analyse critique de l'antiquité - d'exigeant - par la rigueur de ces langues mères - et de fondateur - comme racine d'une culture européenne commune. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que soient sauvegardés les principes et les bienfaits inhérents à ces disciplines et qui ont permis jusqu'à présent, aux plus modestes, d'accéder à une formation de qualité jadis réservée à l'élite sociale.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement prise dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion.Les fédérations syndicales, représentations des personnels des lycées seront ensuite consultées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : M. François Liberti
Circonscription : Hérault (7e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE12876

Numéro de la question : 12876
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1869
Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2866